



## **RAPPORT DE TRANSPARENCE – EXERCICE CLOS LE 30/06/2010 ■**

### **Préambule**

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence. Ces dispositions entrent en vigueur pour les exercices clos après le 1<sup>er</sup> juin 2008.

### **1. Présentation du cabinet**

- 1.1. L'organigramme du groupe
- 1.2. Les entités du groupe
- 1.3. Les activités
  - 1.3.1. L'audit et le commissariat aux comptes
  - 1.3.2. L'expertise comptable et le conseil
- 1.4. La gouvernance d'entreprise
- 1.5. Le chiffre d'affaires et la clientèle

### **2. Les procédures qualité du groupe**

- 2.1. L'association technique 'Cabinet Partenaires'
- 2.2. L'indépendance
- 2.3. Le contrôle qualité interne
- 2.4. Le contrôle qualité exercé par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

### **3. Les ressources humaines**

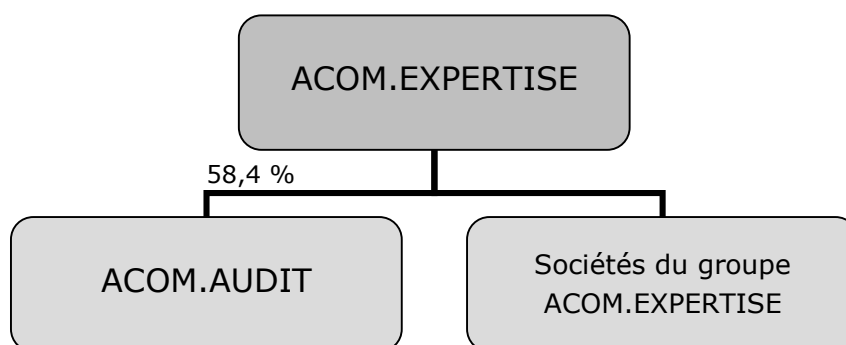
- 3.1. Les associés
- 3.2. Les collaborateurs
- 3.3. La formation continue
  - 3.3.1. La politique du cabinet @Com.Audit
  - 3.3.2. Le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle

### **4. Informations financières**

## 1. PRÉSENTATION DU CABINET

### 1.1. L'ORGANIGRAMME DU GROUPE

La société @COM.AUDIT fait partie du groupe @COM.EXPERTISE exerçant des activités d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. L'organigramme se présente de la manière suivante :



La société @COM.AUDIT est la structure dédiée aux activités d'audit et commissariat aux comptes au sein du groupe @COM.EXPERTISE.

### 1.2. LES ENTITÉS DU GROUPE

<b>Sociétés du groupe au 30/06/2010</b>	
SARL Audit Sud	SARL Acom Expertise Périgord
SARL ACDC	SARL Peyrat Armandy
SARL Acom Expertise Agen	SARL Acom Expertise Quercy
SARL Acom Audit	SARL Acom Quercy Rouergue
SARL Acom Expertise Bigorre	SARL Acom Expertise Rouergue
SARL Bordeaux Médoc	SARL Tipso
SARL Acom Expertise Centre	SARL Acom Expertise Villeneuve
SARL Cabinet Millard	SAS Alios Conseil
SARL Cabinet Alios Conseil	SAS Alios Midi Pyrénées
SARL Dauge	SARL Cofirex
SARL DHL	SARL Alios Paris Ile de France
SARL Forgec	SARL Cogest
SARL Forma Info	SARL Cabinet Doyharcabal
SARL Acom Expertise Gironde	SARL Experta
SARL Acom Guyenne et Garonne	SA Sofec
SARL Laporte Martignac	SAS Sofec Invest
SARL Acom Expertise Limousin	SARL PG Conseil
SARL Rhône Alpes	SARL DG Acom

### **1.3. LES ACTIVITÉS**

Le groupe @COM.EXPERTISE est organisé autour de métiers principaux et complémentaires :

- Audit et commissariat aux comptes,
- Expertise comptable
- Conseil juridique, fiscal, social, en gestion et finances

#### **1.3.1. L'AUDIT ET LE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Les missions d'audit et de commissariat aux comptes visent essentiellement à sécuriser l'information financière produite et diffusée par les entreprises.

##### **L'audit légal**

Le cabinet @COM.AUDIT exerce un métier réglementé organisé au sein de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sous l'autorité et le contrôle du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C).

Outre la mission de certification des comptes, le cabinet @Com.Audit intervient sur diverses autres missions légales liées à la vie des sociétés :

- Augmentation et réduction de capital,
- Apports,
- Fusion et scission de sociétés,
- Transformation,
- Octroi d'avantages particuliers à certains actionnaires,
- Diligences directement liées à la mission légale.

##### **L'audit contractuel**

Le cabinet @COM.AUDIT réalise aussi des missions d'audit contractuel généralement dans le cadre de rapprochements, d'acquisitions et de restructurations d'entreprises.

#### **1.3.2. L'EXPERTISE COMPTABLE ET LE CONSEIL**

Dans le cadre de ses activités d'expertise comptable et de conseil, le groupe @COM.EXPERTISE conduit différentes missions, notamment :

- Comptabilité
  - Établissement de comptes annuels, de situations intermédiaires, de reporting,
  - Établissement de comptes consolidés en normes françaises ou en normes IFRS.
- Finance et gestion
  - Évaluation d'entreprises,
  - Mise en place de comptabilités analytiques,
  - Établissement de documents prévisionnels et de suivi budgétaire,
  - Gestion de trésorerie et recherche de financements,
  - Gestion patrimoniale.
- Fiscal
- Social

## 1.4. LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La gouvernance est organisée comme suit :

Organe	Noms	Fréquence des réunions	Durée des mandats
Comité de gérance	Alain PECHMAGRE-CAMINADE	Trimestrielles	Illimitée
	Jean AUDUBERT		
	Patrick MAURI		
	Hervé PARISOT		

## 1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LA CLIENTÈLE

Les honoraires du cabinet @COM.AUDIT se répartissent comme suit :

	2008 / 2009	2009 / 2010
Commissariat aux comptes	75 %	76 %
Autres missions	25 %	24 %

Le cabinet @COM.AUDIT a exercé des missions d'audit légal au cours de l'exercice écoulé pour les entités suivantes dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé :

- OXYMETAL SA

## 2. LES PROCÉDURES QUALITÉ DU GROUPE

Le groupe @COM.EXPERTISE a pris la mesure de l'exigence de qualité pour l'ensemble de ses activités et notamment celle d'audit et de commissariat aux comptes. Cette démarche a conduit le groupe @COM.EXPERTISE à s'appuyer sur l'association technique 'CABINETS PARTENAIRES' et à renforcer l'ensemble des mesures permettant d'assurer l'indépendance et le contrôle qualité.

### 2.1. L'ASSOCIATION TECHNIQUE 'CABINETS PARTENAIRES'

Le groupe @COM.EXPERTISE est adhérent de l'association technique 'CABINETS PARTENAIRES' dont l'objet principal est de favoriser l'exercice professionnel des cabinets membres de l'association par la mise en œuvre de tous moyens nécessaires à l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaires aux comptes. Cette association est constituée de 33 cabinets totalement indépendants répartis sur l'ensemble du territoire français.

L'association technique a élaboré un recueil de procédures d'audit mis à la disposition de ses adhérents. Ces procédures ont été communiquées à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et ont fait l'objet d'un dépôt sur l'espace premium du portail de la Compagnie. La Compagnie dispose d'un accès à cet espace privé dans le cadre du contrôle qualité des cabinets adhérents.

23 cabinets membres de l'association technique 'CABINETS PARTENAIRES', présents sur le métier de l'audit et du commissariat aux comptes, se sont engagés à appliquer ces procédures. Cet engagement a été contractualisé par une convention signée entre l'adhérent et l'association technique. Une copie de chaque convention a été adressée à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Ce recueil de procédures s'impose comme un référentiel contenant des outils liés à la conduite d'une mission d'audit en conformité avec les normes d'exercice professionnelles applicables en France.

Les principales phases couvertes par ces procédures concernent :

- L'acceptation de la mission,
- Le maintien et le renouvellement de la mission,
- L'exercice de la mission en co-commissariat aux comptes,
- La révision indépendante,
- La gestion des conflits d'intérêts,
- Le secret professionnel,
- La supervision des travaux par le commissaire aux comptes,
- La délégation de signature,
- Le contrôle des risques de signature,
- Les consultations techniques,
- La formation professionnelle.

De plus, ce recueil met à la disposition des adhérents :

- Un fonds documentaire regroupant les principaux textes (règles, normes, ...) français et internationaux applicables à la profession,
- Différents modèles de rapports, d'attestations, de courriers propres à la mission d'audit.

Une commission ad hoc au sein de l'association technique procède à une mise à jour régulière (au minimum deux fois par an) de ces procédures et de la documentation. Ces mises à jour font l'objet d'une communication écrite à l'ensemble des adhérents par le secrétariat de l'association.

Dans le cadre de la convention d'adhésion, le groupe @COM.EXPERTISE s'est engagé à participer à une réunion annuelle d'actualisation.

## **2.2. L'INDÉPENDANCE**

L'indépendance est une exigence forte du cabinet @COM.AUDIT dans la gestion de sa relation avec le client.

Cette indépendance repose sur des critères d'intégrité et d'objectivité et sur l'absence de conflits d'intérêts et d'incompatibilités entre missions d'audit et non audit. Elle s'apprécie lors de :

- La déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur,
- La procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, laquelle prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat,
- La procédure de maintien de la mission, laquelle se traduit par une revue annuelle des critères ayant conduit à son acceptation initiale.

## **2.3. LE CONTRÔLE QUALITÉ INTERNE**

### **La supervision active de l'associé signataire**

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (questionnaire de supervision, questionnaire de fin de mission, questionnaire de contrôle de l'annexe, questionnaire des événements post clôture, questionnaire des obligations légales, ...).

### **La révision indépendante**

Cette révision est faite par un associé indépendant de l'équipe d'audit préalablement à l'émission du rapport. Elle concerne toutes les missions qui donnent lieu à émission d'un rapport d'opinion.

Une procédure étendue est prévue pour les Entités d'Intérêts Publics, pour tout dossier de plus de 250 heures, ainsi que pour une sélection de dossiers arrêtée par le Comité des Risques de signature.

Une procédure simplifiée est appliquée aux autres cas.

La révision indépendante a un triple objectif :

- 1) Vérifier la justification de l'opinion d'audit proposée et notamment sa cohérence avec la stratégie d'audit et les conclusions du dossier,
- 2) Vérifier la pertinence des projets de documents livrables,
- 3) Vérifier la conformité des livrables avec les normes professionnelles et les procédures du cabinet.

### **Le rôle du Comité des risques de signature**

Ce comité se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par trimestre. Il est composé des membres du comité de gérance.

Il a pour mission de :

- Revoir les mouvements de portefeuille clients,
- Apprécier les éventuelles situations de conflits d'intérêt,
- Apprécier les risques civils et pénaux liés aux travaux,
- Vérifier la bonne application des procédures d'audit du groupe,
- Apprécier la situation du cabinet @COM.AUDIT par rapport aux instances de contrôle et de tutelle,
- Approuver les mises à jour des procédures proposées par la commission ad hoc.

### **La veille technique**

Elle est assurée par des responsables désignés de l'équipe d'audit, auxquels sont attribués des compétences techniques spécifiques. Ils sont chargés de diffuser régulièrement au sein du cabinet les informations nécessaires sur l'évolution de la réglementation et de proposer des outils de travail adaptés aux problématiques rencontrées lors de nos missions.

Le cabinet @COM AUDIT a défini les zones de compétences suivantes :

- Réglementation
- Méthodologie
- Spécialisation sectorielle :
  - Associations
  - BTP
  - Entreprises technologiques
- Spécialisation par métier :
  - Analyse de bases de données
  - Consolidation

## **2.4. LE CONTRÔLE QUALITÉ EXERCÉ PAR LA COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le dernier contrôle qualité, sous l'autorité du Haut Conseil des Commissaires aux Comptes (H3C), a porté sur l'activité du cabinet au cours de l'exercice 2009/2010.

## **3. LES RESSOURCES HUMAINES**

La réputation du cabinet @COM.AUDIT et la qualité de ses prestations reposent essentiellement sur son capital humain. Ainsi, dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, le cabinet @COM.AUDIT s'attache à développer une éthique professionnelle et des valeurs d'excellence technique. Il recherche également la diversité des origines et des parcours professionnels.

La direction des ressources humaines est assurée par le comité de gérance.

### **3.1. LES ASSOCIÉS**

Les associés, au nombre de 5, sont :

- Jean AUDUBERT
- Patrick MAURI
- Hervé PARISOT
- Alain PECHMAGRE-CAMINADE
- Jean-Marc TONON

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe est déterminée en fonction des responsabilités assumées, de la qualité du parcours professionnel, de l'expérience et de l'ancienneté. La partie variable est liée à la performance de l'ensemble du cabinet @COM.AUDIT et à différents critères d'appréciation individuels.

Ces critères d'appréciation prennent en considération, chaque année, la contribution au développement d'ensemble du groupe, au management des collaborateurs, à l'expertise technique, aux activités d'intérêt général et à la gestion des missions.

Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées par le groupe.

La rémunération des associés est fixée par le comité de gérance.

### **3.2. LES COLLABORATEURS**

Le cabinet @COM.AUDIT dispose d'un effectif salarié de 9 collaborateurs traitant des missions d'audit :

- 1 directeur de mission, expert-comptable diplômé
- 2 chefs de mission
- 2 auditeurs confirmés
- 3 auditeurs débutants
- 1 assistante de direction

### **3.3. LA FORMATION CONTINUE**

Le cabinet @COM.AUDIT veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qui leur sont confiées et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié.

#### **3.3.1. LA POLITIQUE DU CABINET @COM.AUDIT**

Le cabinet @COM.AUDIT définit chaque année un plan de formation déterminé en fonction des besoins du cabinet, du niveau d'expérience et des souhaits exprimés par les collaborateurs.

Une fiche individuelle de formation professionnelle établie pour chaque associé et chaque collaborateur permet de suivre l'historique des formations reçues et la satisfaction aux exigences réglementaires (40 heures annuelles minimum de formation pour les associés).

L'entretien annuel avec chaque collaborateur permet d'apprécier l'adéquation entre les formations reçues et l'amélioration effective des compétences.

Des réunions d'information sur l'actualité comptable, fiscale, sociale et juridique sont organisées périodiquement au sein du cabinet @COM.AUDIT. Par ailleurs, les collaborateurs sont également destinataires, environ une fois par mois, d'une lettre d'information sur l'actualité technique.

Le plan de formations est essentiellement appliqué auprès des organismes de formations de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

### **3.3.2. LE RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Dans le cadre des dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du Code de commerce, le cabinet @Com.Audit a transmis à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes la déclaration relative aux actions de formation suivies par chacun de ses associés.

## **4. INFORMATIONS FINANCIÈRES**

L'exercice clos au 30 juin 2010 du cabinet @COM.AUDIT s'est conclu par un chiffre d'affaires de 990K€ contre 930K€ en 2009.